



Bordeaux, le 16 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Participation citoyenne à la tranquillité publique sur la commune de Gradignan

Pierre DARTOUT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde et **Michel LABARDIN**, maire de Gradignan, ont signé le protocole établissant le dispositif de participation citoyenne à la tranquillité publique. Cette signature a eu lieu en présence de **Brigitte JULLIEN**, directrice départementale de la sécurité publique de la Gironde, le **jeudi 16 mars 2017** à l'hôtel de ville de Gradignan.

Ce protocole poursuit deux objectifs principaux :

- développer l'engagement des habitants pour créer des réflexes élémentaires de prévention et de signalement permettant des interventions ciblées des services de police ;
- associer la population à la tranquillité de son environnement immédiat dans le cadre d'une démarche citoyenne favorisant les solidarités de voisinage et renforçant le vivre ensemble.

Il s'inscrit dans le cadre des actions mises en œuvre par l'Etat pour mieux prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique sur les territoires.